

Bulletin officiel n° 4 du 27-1-2022

Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (2e sous-épreuve) – Grille nationale d’évaluation de la sous-épreuve de contrôle de français

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Œuvre ou groupement de texte sur lequel porte l’évaluation :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **On évalue** | **Critères d’évaluation** | **Attendus** | **Niveau d’acquisition** | | | |
| TI | I | S | TS |
| Compétences d’expression orale | Le débit, le volume, l’intonation, la fluidité sont adaptés. | Expression orale audible, fluide et claire. |  |  |  |  |
| Le candidat adopte une posture et une langue pertinentes ; il parvient à formuler sa pensée dans une langue  précise et articulée. | Expression et posture adaptées au contexte d’énonciation ; précision du vocabulaire, correction de la syntaxe  orale. |  |  |  |  |
| Compétences de communication orale | Le candidat parvient à présenter l’œuvre ou le groupement choisi. | Présentation précise de l’œuvre ou du groupement de textes : auteur(s), titre(s), genre(s), contexte(s), lien(s) avec le thème du programme  limitatif. |  |  |  |  |
| Le candidat dialogue avec l’examinateur : il se saisit des propositions pour compléter et prolonger son exposé initial. | Adéquation des réponses aux questions posées, interactions dans l’entretien, capacités d’autocorrection. |  |  |  |  |
| Compétences de lecture et appropriation littéraire | Le candidat s’appuie sur une connaissance du ou des textes pour en montrer l’intérêt et en dégager les éléments saillants. | Présentation de quelques éléments décisifs de l’œuvre ou du groupement de textes : intrigue, argumentation, personnages, thèmes, propos, visée, en lien avec le thème du programme  limitatif. |  |  |  |  |
| Le candidat montre une compréhension de ce qu’apporte l’œuvre ou le groupement à la réflexion sur le programme limitatif. | L’œuvre ou le groupement sont reliés au thème du programme limitatif et permettent de répondre aux questions qu’il pose. |  |  |  |  |
| Le candidat parvient à rendre compte d’une implication personnelle, d’une préférence, de ce que la lecture lui a apporté dans  sa réflexion. | Le choix de l’œuvre ou du groupement est justifié, le candidat montre qu’il s’est approprié l’œuvre ou les textes lus et peut le(s)  mobiliser. |  |  |  |  |
| **TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant** | | | **Note : /20** | | | |

# On valorise :

* la richesse des références, la capacité à proposer une réflexion sur l’ensemble du thème du programme, à partir de l’œuvre ou du groupement de texte choisi ;
* l’approfondissement du propos au fil de la prestation et de l’entretien ;
* la mobilisation du travail mené en classe ;
* l’analyse, au service de la réflexion, d’expériences (personnelles ou non) liées au thème du programme limitatif.

# Appréciation portée par l’examinateur sur la prestation du candidat :

**Nom et signature de l’examinateur :**

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr/)